

COVID-19

CONTINUER OU NON À TRAVAILLER !



SYLVAIN MORISSETTE
Gérant d'affaires,
Secrétaire financier

Chers confrères et consœurs,
Je m'adresse à vous en tant que gérant d'affaires du **LOCAL 144**, mais aussi, et avant tout, en tant que tuyauteur qui a œuvré sur les chantiers pendant de nombreuses années et en tant que père de famille.

Le Québec n'est plus celui que nous connaissions au début de mars. Chaque jour, il change de manière brutale et radicale, mais la situation de crise que nous vivons actuellement l'exige. Je ne peux que saluer les décisions du gouvernement Legault, souvent draconiennes, pour protéger la population. **Jusqu'ici le gouvernement a fait preuve de beaucoup de leadership, mais pas pour l'industrie de la construction.** Le Premier Ministre s'est limité à une brève intervention pour rappeler aux employeurs leur obligation de mettre en place les règles de prévention. J'ose croire qu'il a été mal conseillé par des personnes qui ne connaissent pas la construction, n'y ont jamais travaillé ou mis les pieds.

Dans la construction, plusieurs employeurs ont déjà mis en place toute une série de mesures pour préserver la santé de leurs travailleurs. Mais ce n'est pas tous qui l'ont fait. Les délinquants se comptent en grand nombre.

Voilà pourquoi, la semaine dernière, **l'INTER** et la **FTQ-Construction** ont demandé au gouvernement de suspendre temporairement les chantiers, le temps que les correctifs soient effectués. Il en a été décidé autrement.

En fait, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec le problème tout entier.

Dans le contexte d'une crise d'urgence sanitaire, la responsabilité de maintenir ou de fermer les chantiers relève strictement du gouvernement.

Ni votre délégué de chantier, ni votre agent d'affaires, ni le **LOCAL 144**, ni le milieu syndical ne peuvent le faire.

Nos 15 agents d'affaires sont actuellement déployés partout dans nos régions. Ils multiplient les interventions auprès des entrepreneurs et essaient de voir comment les mesures peuvent être instaurées. Ils sont débordés. Nous n'y arriverons pas sans la collaboration de chacun d'entre vous.

Vous devez être pro actif en réclamant de votre employeur la mise en place des mesures. Celles-ci ne sont pas une suggestion, elles sont une **OBLIGATION**, car l'employeur a la responsabilité d'assurer votre intégrité physique et psychologique.

Si vous voyez que ces mesures ne sont pas respectées, je vous invite à exercer votre droit de refus et signifier à votre employeur que vous ne pouvez pas travailler dans ces conditions.

Certains employeurs ont également commencé à intimider et menacer leurs travailleurs pour les forcer à rester en chantier. De tels comportements sont inacceptables. Vous devez nous le signaler.

Avant de terminer, je lance un appel à tous nos entrepreneurs en plomberie et en tuyauterie. Si vous refusez de prendre soin de vos salariés, vous ne passerez pas au travers cette crise, c'est ensemble et dans le respect que nous pourrions le faire. Cette pandémie me fait l'effet d'un coup de poing collectif. Essayons d'absorber ce choc sans perdre de vue nos valeurs fondamentales de partage et de solidarité. Évitions de juger, à la place, ayons de la compassion ! Le **LOCAL 144** met tout en œuvre pour vous aider. **Travaillons ensemble pour le respect de vos droits.**

Soyez prudents et prenez soin de votre famille.

